

Récapitulatif des recommandations

Améliorer la conduite, le suivi et l'évaluation de la politique publique

3. Développer les coopérations entre le milieu scolaire, le secteur médico-social et les acteurs libéraux en développant une « culture commune de travail », un cadre juridique et les formations croisées (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ministère du travail, de la santé et des solidarités*).
9. Mettre en œuvre un référentiel harmonisé concernant les prescriptions des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), notamment en matière d'accompagnants humains des élèves en situation de handicap individualisés et mutualisés (*départements, caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*).
10. Mettre en place une base de données exhaustive à visée statistique (incluant le médico-social *via* la généralisation de l'identifiant national élève) pour suivre la scolarisation et l'insertion professionnelle de l'ensemble des élèves en situation de handicap (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ministère du travail, de la santé et des solidarités*).

Améliorer l'usage des outils d'accessibilité et de compensation

7. Améliorer les procédures d'acquisition de matériels pédagogiques et de supports d'enseignement adaptés aux élèves en situation de handicap, et prévoir des actions de formation des intervenants éducatifs (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, communes, départements, régions*).
8. Établir un état des lieux des besoins restant à couvrir en matière d'accessibilité aux bâtiments et espaces scolaires et d'adaptation de l'environnement éducatif, et mettre en œuvre une démarche de programmation en concertation avec les collectivités territoriales (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, communes, départements, régions*).

Renforcer la gestion des moyens humains consacrés à l'inclusion scolaire

4. Renforcer les dispositifs de formation initiale et continue en direction des personnels éducatifs, ainsi que les modules de formations inter-métiers (notamment entre accompagnants et enseignants) (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*).
5. Renforcer l'attractivité de la certification des enseignants (CAPPEI) afin d'améliorer la couverture des besoins en matière d'affectation des enseignants spécialisés (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*).
6. Afin de tirer les conséquences de l'intégration budgétaire des accompagnants d'élèves en situation de handicap au sein des effectifs du ministère, mettre en place un cadre renforcé de gestion des ressources humaines pour ces personnels (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*).

Faciliter le parcours des élèves et de leurs familles

1. Afin de permettre une sécurisation et une égalité de suivi du parcours des élèves en situation de handicap, s'assurer que le projet personnalisé de scolarisation est systématiquement rédigé et transmis à la famille et au chef d'établissement (*caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, départements*).
2. S'assurer du déploiement complet du livret parcours inclusif sur tout le territoire et de son caractère opérationnel (droits d'accès pour les professionnels et les familles, interopérabilité avec les données MDPH, etc.) au plus tard d'ici la rentrée scolaire 2025 (*ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*).